

Plan de Continuité de l'Activité



1. La pandémie Grippale
2. Protocole pour un Plan de Continuité de l'Activité

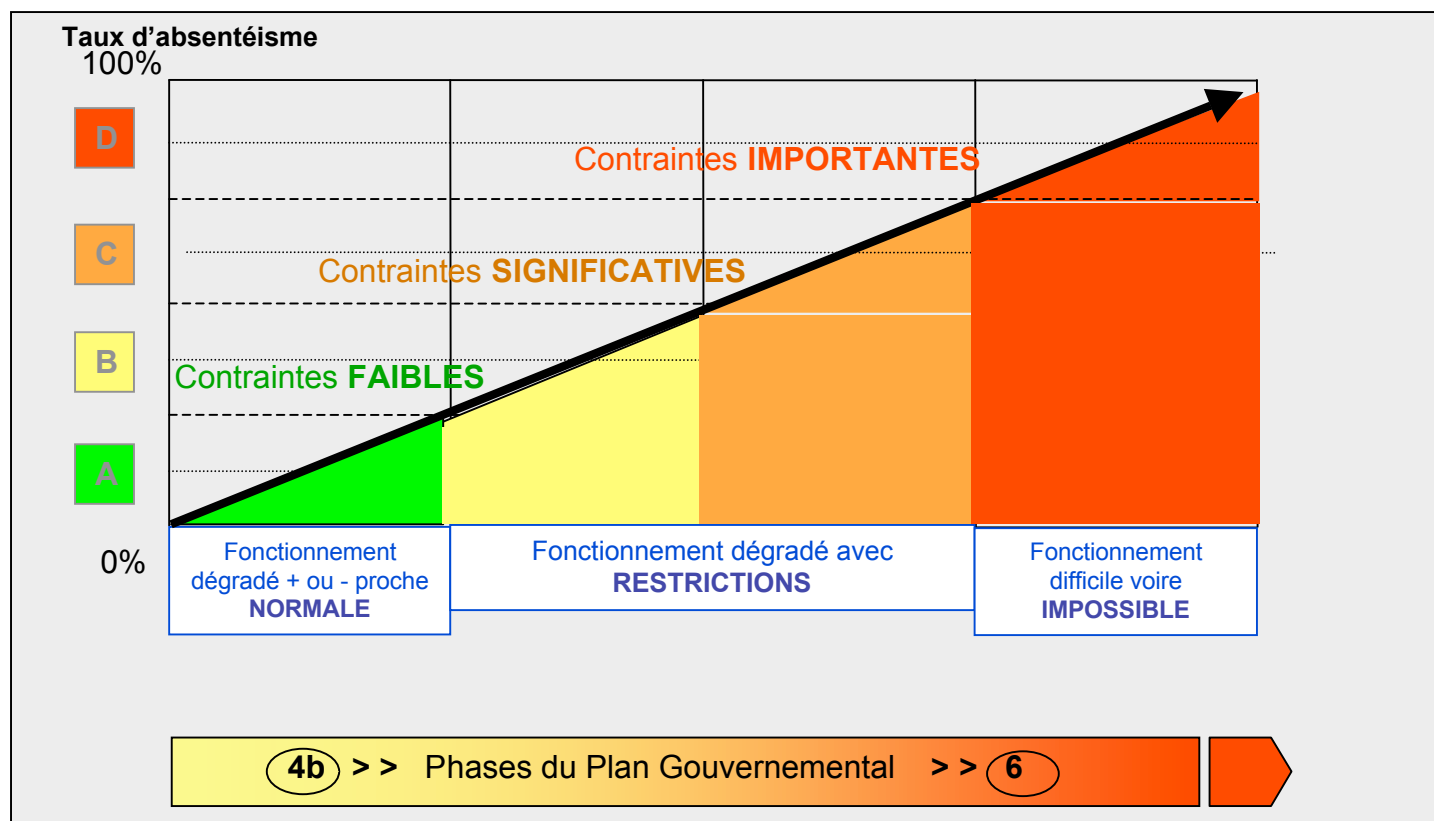
Pandémie Grippale

Pandémie : épidémie qui touchent une part exceptionnellement importante de la population. Une pandémie grippale évolue généralement en vagues successives séparées de quelques mois.

Faute d'un effectif suffisant dans l'entreprise,
la production peut être impossible pendant la
période de pic (1 à 2 semaines).
Quelle réponse financière ?

En amont ou en aval de la période de pic,
la production sera possible mais avec un effectif,
des approvisionnements, une logistique... inhabituels.
Cette période peut s'étaler sur plusieurs semaines.
Quelle réponse organisationnelle ?

Impact de l'absentéisme sur le fonctionnement de l'entreprise



Un absentéisme de 25% pendant 8 à 12 semaines sur 2 vagues de pandémie est le minimum à prendre en considération pour imaginer le fonctionnement futur d'une organisation. Tout en sachant qu'il est à prévoir un taux de 40% d'absentéisme aux alentours des deux semaines de pointes.

Quelle prévention ?

Risque de pandémie

Préserver la santé des salariés

Mesures sanitaires collectives
Mesures de Sécurité et d'Hygiène
Formation du personnel
Equipement de protection individuelle



**Contactez
votre Médecin du Travail**

Adapter l'organisation

Se préparer à une activité en mode dégradé (travail modifié)
Anticiper l'exposition des salariés à des situations de travail inédites et peu maîtrisées
Coordonner la réflexion avec les entreprises fournisseurs et clients.



**Mise en place
du plan de continuité
(voir protocole)**

- 1. Information du personnel et implication des IRP** sur les moyens et les mesures à mettre en œuvre.
- 2. Mise en place d'une cellule de crise** pour coordonner l'élaboration du plan de continuité et assurer sa mise en œuvre. La composition de la cellule de crise doit permettre de traiter les aspects suivants : *la sécurité de l'entreprise, les RH, les services généraux et informatiques, la santé au travail...*
- 3. Désignation d'une personne responsable** de l'élaboration du plan de continuité
- 4. Imaginer les conséquences d'une pandémie sur l'activité.** Quels impacts sur les approvisionnements, les volumes de vente, l'évolution de la demande des clients, la livraison des produits, la maintenance et les interventions de prestataires externes...?
- 5. Identifier et hiérarchiser les missions** devant être assurées en toutes circonstances, celles pouvant être interrompues pendant 1 à 2 semaines, et celles de 8 à 12 semaines.

6. **Identifier les ressources humaines nécessaires** à la continuité des activités. Combien de personnes sont nécessaires pour assurer la production ? Dans cet effectif, quelles sont les compétences indispensables ?

7. **Organiser la production.** Contacts avec les fournisseurs, organisation du stockage, anticipation des circuits de livraison, organisation du versement des salaires, ...

8. **Définir les délégations de signatures et les principes de suppléances**

9. **Imaginer différentes situations.** Déterminer par tirage au sort un effectif correspondant à 20%, 30% et 40% d'absences. En fonction des personnes tirées au sort, imaginer une organisation du travail.